

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 JANVIER 2025

DATE DE CONVOCATION : 10/01/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 27/01/2025					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	23	2	25	4
FB/TD/OR N° 2025/01	Débat d'orientation budgétaire 2025				

Étaient présents : François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Philippe POISSONNIER, Éric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Jean JOSEPH, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELOT, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Héléne CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Béatrice BONVIN, Pouvoir à Denis DURAND
- Thomas AMELOT, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- Marie-France DURAND

Absents : Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Christine HABEGGER,

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 06 janvier 2025,

Considérant que dans les communes ayant adopté le référentiel budgétaire M57, le Maire présente au Conseil municipal dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat,

Monsieur le Maire et Monsieur Jacques GAY, Adjoint en charge des Finances, présentent aux membres du conseil municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2025.

Ce rapport dont chaque membre du Conseil municipal a été destinataire, est annexé à la présente.

Sur l'exposé présenté, après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Prend acte** que le débat d'orientation budgétaire pour 2025, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

Fait et délibéré à Épernon,
le 20 janvier 2025



Secrétaire de séance

Armelle THERON-CAPLAIN



Le Maire,

François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.